

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 00251 11 5517 700 Fax : 00251 11 5517844

www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
24 – 30 Juin 2009
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/530 (XV)

**RAPPORT DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS
ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)**

NOTE INTRODUCTIVE

1. Il convient de rappeler que le Comité africain d'experts de 11 membres sur les droits et le bien-être de l'enfant a été mis sur pied lors de la 37^{ème} session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Lusaka en Zambie en juillet 2001, et conformément à l'Article 34 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Le mandat du Comité consiste, entre autres, à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant africain sur la base des dispositions de la Charte.

2. Représentant plus de la moitié de la population africaine, les enfants continuent à être marginalisés, désavantagés et vulnérables surtout en cette période de crise économique qui règne dans le monde et sur le continent. Malgré le fait qu'un certain nombre d'instruments ont été adoptés pour assurer le développement, la survie, la protection et la participation des enfants, ceux-ci n'ont pas été mis en application. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant contient des engagements clairs et explicites de respecter le droit des enfants et d'assurer leur bien-être. Les Etats membres doivent mettre en place des mécanismes pour une supervision et un suivi politiques de haut niveau de la mise en œuvre des programmes nationaux en faveur des enfants.

3. Le présent rapport met en exergue les recommandations adoptées sur les points examinés au cours des douzième et treizième sessions du Comité tenues respectivement du 03 au 05 novembre 2008 et du 20 au 22 avril 2009 ainsi que les recommandations de la 2^{ème} pré-session pour l'examen des rapports des Etats parties tenue les 23 et 24 avril 2009 à Addis Abeba (Ethiopie).

4. Les Etats membres sont exhortés à apporter tout leur appui au Comité et à ses activités, en particulier dans la mise en œuvre de son plan d'action et de donner une attention particulière au défis auxquels les enfants sont confrontés. Les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, sont aussi invités à ratifier la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et à en déposer l'instrument auprès de la Commission de l'UA.

5. Le rapport est soumis pour examen au Conseil exécutif.

INTRODUCTION

1. Les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine ont adopté, en 1990, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Cette Charte qui prévoit un certain nombre de droits et même de devoirs de l'enfant est entrée en vigueur en 1999. Elle a aujourd'hui été ratifiée par 45 pays africains.

2. Elle prévoit dans ses articles 32 à 45 la création et les tâches du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant. Ce comité est composé de 11 membres élus pour la première fois par le 37eme Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001

3. L'objectif du Comité est de veiller à la protection et à la promotion des droits prescrits par la Charte. Il est à ce titre, chargé de suivre la mise en œuvre des Dispositions de la Charte par les Etats parties. A cet égard l'article 43 de la dite Charte prescrit la soumission par les Etats partis de rapports sur les mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Charte.

4. Depuis sa mise en place le Comité a mené plusieurs actions en faveur des droits de l'enfant et tenu plusieurs sessions dont La 12eme qui a eu lieu du 03 au 05 novembre 2008 à Addis Abeba, en Ethiopie et la 13eme du 20 au 22 avril 2009, à Addis Abeba, en Ethiopie. Le Comité a également tenue sa 2eme pré session pour l'examen des rapports des Etats partis du 23 au 24 avril 2009 à Addis Abeba.

5. La tenue de la 12eme session a été, l'occasion pour le Comité d'examiner pour la première fois, les rapports soumis par les Etats partis sur la mise en œuvre de la Charte en présence de leurs Représentants. Au cours de cette même session les 4 nouveaux membres élus par le Conseil Exécutif tenu à sharm El Sheikh, Egypte du 24 au 28 juin 2008 ont pris service. Quant à la 13eme session, elle s'est surtout focalisée sur la préparation du plan d'action 2010-2014 du Comité. Il faut noter la tenue pour la première fois, d'un forum des ONG sur les droits de l'enfant en prélude à la présente session. Au cours de la pré session, les Organisations de la société civile des pays concernés ont présenté des rapports alternatifs ou complémentaires aux rapports des Etats partis.

6. Le présent rapport résume les recommandations et les décisions de la 12eme session, celles de la 13eme session et celles de la 2eme pré session pour l'examen des rapports des Etats partis et se présente en 3 parties :

- a) synthèse des recommandations de la 12eme session
- b) synthèse des recommandations de la 13eme session

c) synthèse des recommandations de la 2eme pré session

I. DOUZIEME (12EME) SESSION DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

7. La 12^e session du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant s'est tenue à Addis Abeba, Ethiopie, au Centre de Conférence de la Commission de l'Union Africaine et a vu la participation de neuf membres du Comité, des Représentants du Gouvernement Egyptien et du Nigeria, ainsi que ceux des Agences des NU, d'Organisations Internationales et Nationales en charge des questions de l'Enfant :

8. Apres des débats, les Recommandations et Décisions suivantes ont été adoptées

(i) Examen des Rapports des Etats Partis

9. Le Comité a prévu, au programme de cette session, l'examen des premiers rapports reçus sur la mise en œuvre de la Charte; il s'agit du rapport de l'Egypte, du Nigeria et celui du Rwanda.

10. **Présentation du Rapport de l'Egypte:** La Chef de la délégation égyptienne a fait sa présentation qui montre l'engagement de son pays en faveur de la Charte africaine des Droits et du bien-être de l'enfant afin d'assurer une protection efficace pour les enfants. Depuis 2000 l'Egypte a placé le Droit de l'enfant parmi les programmes prioritaires :

- **Accès de l'enfant aux soins de santé:** sur ce point les statistiques ont montré que plus de 90% des enfants en Egypte ont accès aux soins médicaux et que diverses maladies contagieuses ont été éradiquées.
- **Accès de l'enfant à une éducation de qualité:** des efforts ont été déployés pour augmenter le taux de scolarisation y compris celui de l'éducation des filles. En outre, des dispositions ont été prises pour réduire l'échec scolaire et les enseignants sont bien formés pour améliorer leurs compétences pédagogiques.
- **Amendement des textes sur les droits de l'enfant:** cet amendement a été effectué pour donner une protection adéquate aux enfants.

11. Elle a conclu sa présentation en se focalisant sur les efforts déployés dans la lutte contre le travail des enfants, dans le regroupement des enfants de la rue et dans la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation sur l'intérêt supérieur de l'enfant au niveau national à travers les médias, les églises et autres organisations de défense des droits de l'enfant.

12. Les membres du Comité ont soulevé différentes questions relatives aux droits des enfants de la rue, des enfants mendiants, des enfants naturels et du châtiment corporel. La Délégation égyptienne a répondu aux questions posées et a donné les éclaircissements nécessaires.

13. La Présidente a remercié la délégation égyptienne pour avoir présenté son 1er rapport sur la mise en œuvre de la Charte. Elle a relevé que le rapport est complet et qu'il couvre presque tous les aspects des droits de l'enfant et a précisé qu'un commentaire détaillé sera transmis au Gouvernement égyptien.

14. **Présentation du Rapport du Nigeria** : Le Chef de délégation a présenté le rapport axé sur les points suivants :

- **Régime administratif et juridique** : Le Nigeria s'est approprié la Charte par l'adoption de la Loi sur les droits des enfants entrée en vigueur en 2003. Jusqu'ici 19 Etats ont mis en vigueur cette loi et des efforts sont déployés pour l'adhésion des Etats restants. Cette loi fixe l'âge de la majorité à 18 ans et stipule, entre autres, la non-discrimination, le principe de promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- **Accès à l'éducation**: La loi prévoit l'éducation primaire obligatoire pour tous. Ce qui a vu une augmentation énorme des inscriptions à l'école. Les enfants vulnérables sont également pris en compte, il faut noter aussi l'intégration des écoles coraniques dans le système scolaire officiel.
- **Accès à la santé et au développement de l'enfant**. L'accès aux services de santé et le taux de mortalité infantile se sont améliorés de manière significative. Il existe un système d'enregistrement des naissances à travers le pays.

15. Le Président du Parlement des enfants a souligné l'existence d'un Parlement des enfants au Nigeria et l'importance de ce Parlement qui permet aux enfants de discuter entre eux des sujets qui les concernent.

16. Plusieurs questions ont été soulevées par les membres du Comité par rapport aux disparités entre les zones rurales et urbaines qui ont un effet sur la qualité de l'accès aux services, le problème des enfants de la rue, l'accès à l'éducation et surtout celui des filles victimes de mariage précoce.

17. La Présidente du comité a remercié la République Fédérale du Nigeria pour avoir soumis son rapport, l'a félicité pour les efforts déployés pour le bien être de l'enfant et a précisé qu'un commentaire détaillé sera transmis au Gouvernement.

18. **Présentation du Rapport du Rwanda** : la Délégation du Rwanda n'étant pas présente, malgré l'invitation adressée au Gouvernement, le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport à la session de novembre 2009.

19. A la fin de l'examen de ces rapports le Comité a remercié la République d'Egypte, celles du Nigeria et du Rwanda pour avoir soumis leurs rapports. Il a en outre félicité les Gouvernements de l'Egypte et du Nigeria pour avoir répondu à son invitation à présenter leurs rapports et surtout pour les efforts déployés pour les droits et le bien être de l'enfant dans leurs pays respectifs. Il réitère son invitation au Gouvernement du Rwanda à venir présenter son rapport à la session de novembre 2009. Le Comité exhorte les Etats qui n'ont pas encore ratifié la Charte et ceux qui l'ont fait mais qui n'ont pas encore soumis leur rapport à accélérer le processus.

(ii) Réorganisation du travail du Comité

20. Pour une meilleure efficacité et surtout pour couvrir un large éventail des droits de l'enfant, le Comité a décidé de mettre en place des thématiques de travail pour approfondir les questions relatives aux droits de l'enfant et faire des propositions dans les différents domaines retenus. A cet effet chaque membre du Comité a été responsabilisé pour un thème donné. Il s'agit des thématiques suivantes:

- a) Enfants dans les situations de conflit et de catastrophes naturelles;
- b) Violence faites aux enfants;
- c) Travail, traite et exploitation des enfants;
- d) Education de l'enfant;
- e) Administration de la justice des mineurs;
- f) Participation des enfants;
- g) Le droit à une identité;
- h) Développement intégré de la petite enfance;
- i) Enfants vulnérables;
- j) Survie et développement de l'enfant;
- k) Responsabilité de la famille.

II. TREIZIEME (13EME) SESSION DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

21. La 13^{ème} session du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant s'est tenue au Centre des conférences de la Commission de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie) du 20 au 22 avril 2009.

22. Sept membres du Comité ainsi que des Représentants des Agences des NU, ceux d'Organisations Internationales et Nationales ont participé à cette session.

23. A la suite des discussions les décisions et recommandations suivantes ont été adoptées :

(i) Résultats du forum des ONG

24. Les ONG/OSC ont présenté au Comité les conclusions de leur Forum tenu du 17 au 19 avril 2009 à Addis-Abeba (Éthiopie). Le Représentant a réaffirmé l'engagement des ONG/OSC à appuyer le travail entrepris par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE). A cet égard, le Forum a identifié les quatre principaux objectifs ou domaines d'activité où il collaborera avec le CAEDBE. Il s'agit, entre autres, de (a) la popularisation de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE); (b) la protection des droits de l'enfant tel que consacré par la Charte ; (c) le suivi de la mise en œuvre de la Charte ; et (d) le renforcement des capacités institutionnelles du Comité.

25. En ce qui concerne le Plan d'action 2010-2014 à élaborer par le CAEDBE, le Forum ONG/OSC a recommandé au CAEDBE :

- a) de mettre en place un mécanisme pour examiner et réviser son plan d'action afin d'en tirer des enseignements et les inclure dans des plans ultérieurs;
- b) d'examiner le Plan d'action 2005-2009;
- c) de faire connaître son Plan d'action chiffré ainsi que les indicateurs de progrès aux parties prenantes concernées afin d'identifier les domaines de coopération; et
- d) de chercher d'autres moyens de renforcement des capacités du personnel de son Secrétariat hors de la Commission de l'Union africaine.

26. Au cours des débats, la Commissaire en charge des Affaires sociales de l'Union africaine et les membres du Comité ont félicité le Forum pour son soutien et pour ses recommandations et contributions utiles au Plan d'action du CAEDBE. Ils ont également souligné la nécessité de se concentrer sur l'appropriation et la promotion de la mise en œuvre des instruments juridiques déjà ratifiés par les États membres, y compris la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

(ii) Recommandations des Agences des NU pour le Plan d'action du Comité (2010-2014)

27. Ce point a été présenté par la Représentante de l'UNICEF au nom des Institutions des Nations-Unies. Elle a indiqué que ces Institutions ont formulé quatre (4) principales recommandations pour le Plan d'action du CAEDBE (2010-2014) à savoir : (a) le plaidoyer à tous les niveaux en faveur de la ratification de

la Charte et sa mise en œuvre ; (b) le renforcement des capacités ; (c) le suivi de l'élaboration des rapports (évaluation) sur les performances de la mise en œuvre des instruments adoptés ; et (d), la participation du Comité et sa visibilité auprès des plus hautes instances.

28. La présentatrice a également donné un aperçu de l'éventuelle contribution des institutions des Nations Unies à la mise en œuvre des domaines prioritaires identifiés ci-dessus, qui sont, entre autres, (a) la gestion du savoir ; (b) le suivi de la performance et l'élaboration des rapports ; (c) le plaidoyer en faveur d'une politique commune ; (d) le renforcement des capacités ; (e) la mobilisation des ressources ; (f) la protection des droits des enfants ; et (g) la mise en place de mécanismes pour plus de visibilité (du Comité) et le partage d'expériences.

29. Les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction et se sont dits disposés à accepter cette contribution des agences des NU.

(iii) Préparation du Plan d'action du Comité (2010-2014)

30. Le Comité a passé en revue le Plan d'action 2005-2009 et a mis en évidence que la plupart des activités prévues n'étaient pas mises en œuvre par manque de financement. Il a été décidé que ces activités non mises en œuvre soient reportées dans le Plan d'action 2010-2014, mais aussi de recruter un consultant pour préparer et finaliser le plan d'action 2010-2014. Dans ses termes de référence, le consultant serait guidé par les activités du Plan d'action 2005-2009 et par le projet du Plan d'action 2010-2014 ainsi que la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, le Règlement intérieur du Comité et la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

(iv) Examen des plaintes individuelles reçues et des demandes de statut d'observateur

31. Le Comité a reçu 2 plaintes individuelles, une de l'Université de Pretoria et une autre de l'Institut pour les droits de l'homme et de développement en Afrique. Il a été décidé d'examiner ces 2 plaintes lors de la session de novembre 2009.

32. Il a également reçu 4 demandes de statuts d'observateurs qui seront aussi examinés lors de la session de novembre 2009.

(v) Thème de la journée de l'enfant africain pour l'année 2010

33. Après un long débat, le Comité a adopté le thème suivant pour la Journée de l'enfant africain 2010 : « **Planification et budgétisation pour le bien-être de l'enfant : une responsabilité collective** ». Il a été recommandé de constituer

un groupe restreint pour élaborer le thème en vue de faciliter la compréhension par la base.

34. Le thème a été choisi pour mieux attirer l'attention des parties prenantes sur la nécessité de faire une programmation appropriée et prévoir un budget conséquent pour la cause des enfants.

(vi) Collaboration avec le comité des NU sur les droits de l'enfant

35. Le Comité a décidé d'entreprendre des actions dans le cadre de la collaboration avec le Comité des NU sur les droits de l'enfant.

III. DEUXIEME PRE SESSION POUR L'EXAMEN DES RAPPORTS DES ETATS PARTIS

36. Le Comité a tenue sa 2eme pré session pour l'examen des rapports soumis par les Etats partis. Les rapports examinés au cours de cette pré session sont ceux du Burkina faso, du Kenya, du Niger, du Mali, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Cette pré-session à la quelle ont participé les organisations de la société civile des pays concernés avait pour objectif de permettre au Comité d'inciter et d'encourager la contribution de ces organisations œuvrant dans ces pays afin de mieux préparer la session avec les Etats concernés. Ainsi ces Organisations ont présenté des rapports alternatifs ou complémentaires à ceux des Etats partis.

37. A l'issue de la pré session les membres du comite ont remercié les Organisations de la société civile pour leur contributions, ainsi que les Etats suivants : Burkina Faso, Kenya, Niger, Mali, Tanzanie et Ouganda pour avoir soumis leurs rapports, ce qui dénote de leur intérêt pour les droits de l'enfant et pour le Comité et les exhorte à venir présenter leur rapport à la session de novembre 2009. Une liste de question leur sera envoyée dans les meilleurs délais pour qu'ils puissent préparer leur présentation et répondre aux questions du Comité.

38. Le Comité a également reçu le rapport de la République du Togo, il félicite en conséquence le Gouvernement togolais et l'informe que ce rapport sera examiné en pré session en début d'année 2010. Il invite a cet effet les Organisations de la société civile du Togo a présenté des rapports alternatifs ou complémentaires au rapport du Togo.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport du Comite Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-etre de l'Enfant (CAEDBE)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3273>

Downloaded from African Union Common Repository